

HONORAIRES DE LOCATION ET GESTION LOCATIVE

- Locaux d'habitations nus ou meublés (Soumis à la loi du 6 juillet 1989, art.5) - Locaux professionnels A LA CHARGE DU BAILLEUR - Honoraires d'entremises et de Négociations	- studio / F1		150,00 €TTC
	- 2 pièces		200,00 €TTC
	- 3 pièces		250,00 €TTC
	- 4 pièces et plus		300,00 €TTC
A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE** - Honoraires de visites, constitution/analyse du dossier locataire, et rédaction du bail (selon les zones)	Zone tendue*	Zone très tendue*	Le reste*
	10 € TTC/m ²	12 € TTC/m ²	8 € TTC/m ²
A LA CHARGE DU BAILLEUR ET DU LOCATAIRE** - Honoraires sur état des lieux	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²	3 € TTC/m ²
	26 € TTC/m ²	30 € TTC/m ²	22 € TTC/m ²
A LA CHARGE DU LOCATAIRE** - Honoraires sur baux professionnels			
A LA CHARGE DU LOCATAIRE - Honoraires sur bail de droit commun (Box, Parking)	100€ TTC		
A LA CHARGE DU LOCATAIRE - Honoraires sur baux locaux commerciaux	8%TTC du loyer triennal		
A LA CHARGE DU BAILLEUR - Honoraires de gestion - assurance loyers impayés	Sur les encaissements A Partir de 8.40%TTC (suivant la formule choisie) A Partir de 3,05% TTC + 15€ (prime annuelle)		

TVA EN VIGUEUR DE 20%

**Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire

* communes visés par le décret n°2013-392 du mai 2013

Applicable au 01/01/2025

C.I.R.I.LE SAS - 63 Avenue du Consul Général Nordling - 93190 LIVRY GARGAN
Tél : 01.43.30.52.63 - CAISSE DE GARANTIE GALIAN - 21133 V – N° TVA : FR08409267572
CARTE PROFESSIONNELLE n° CPI 9301 2016 000-013-967 – Transaction – Gestion - Syndic
R.C.S : Bobigny B 409 267 572 - S.A.S au capital de 39.000 €

